



PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 27 janvier 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Michel Haché, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Amyka Richard, Greffière adjointe par intérim

Absents : Poste vacant, conseiller quartier 6

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 03 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Le conseiller Michel Haché déclare un conflit d'intérêt avec l'item 8.9. de l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des sujets suivants :

8.12. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6) a) x) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant de l'information relative au travail et à l'emploi, y compris la négociation de conventions collectives et salariales, et les processus d'embauche.

Page 1 sur 11

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

8.13. Nomination d'une direction générale désignée

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-001

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 décembre 2025

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 décembre 2025 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-002

6. Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale présente le rapport des affaires découlant du procès-verbal. Le rapport est annexé au procès-verbal.

7. Correspondance

Le conseiller Albert Lagacé pose des questions concernant la facturation de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne.

Une discussion a lieu entre les membres du conseil à la suite d'une question soulevée par le conseiller Étienne Cormier concernant une correspondance reçue de la part de l'honorable Chuck Chiasson relativement à une demande de nivellement de chemins non désignés.

La directrice générale informe le conseil qu'elle a répondu à l'appel à projets de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick pour signifier l'intérêt de la municipalité pour l'accompagnement dans l'aménagement culturel. Elle souligne que la correspondance comprend également le rapport du service d'incendie de la Municipalité des Hautes-Terres, indiquant que les pompiers ont répondu à 239 appels, soit une augmentation de 35 appels comparativement à l'année précédente. Elle mentionne aussi qu'une lettre provenant d'une résidente concernant un chien agressif fait partie de la correspondance, de même que plusieurs communications en lien avec les VTT et l'Érablière du Village.

Le conseiller Étienne Cormier conclut avec une question concernant le rapport de la GRC.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Rapport du comité plénier du 20 janvier 2026

La directrice générale présente le rapport du comité plénier du 20 janvier 2026. Le rapport est annexé au procès-verbal.

8.2. Rapport annuel 2024

La directrice générale indique que le rapport annuel 2024 sera ajouté au site web, et qu'une mise à jour 2025 du plan stratégique est disponible dès maintenant.

Il est proposé par le conseiller Michel Haché et appuyé par le conseiller Danny Comeau que l'on accepte le rapport annuel 2024, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-003

8.3. Nomination du maire suppléant pour la période de janvier à mai 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de l'arrêté no T-01, arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres et que le paragraphe 48(3) de la *Loi sur la gouvernance locale* stipule que le Conseil doit élire un maire suppléant;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que le conseiller Albert Lagacé soit nommé à titre de maire suppléant.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-004

8.4. Modification de l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres

8.4.1. Première lecture du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la *Commission de la gouvernance locale*, par correspondance datée du 24 novembre 2025, a rappelé les règles applicables aux réunions à huis clos relativement aux allégations de violations du code de déontologie et des règles sur les conflits d'intérêts en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réviser son arrêté T-02 sur le code de déontologie des membres élus du conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres afin d'assurer sa conformité législative et réglementaire;

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2026-01, arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que l'arrêté 2026-01, arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-005

Le conseiller Danny Comeau s'absente de la salle de réunion à 19h41.

8.4.2. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première lecture du titre a déjà été faite;

La conseillère Suzanne Thériault fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-006

8.5. Arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres

Le conseiller Danny Comeau revient dans la salle de réunion à 19h43.

8.5.1. Première lecture du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QU'UNE redevance sur les nuitées touristiques permettrait de créer un fonds durable consacré à la promotion et au développement du tourisme régional;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la Péninsule acadienne, par le biais de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne, ont décidé d'unir leurs efforts pour instaurer ce levier collectif pour le développement et la promotion de la Péninsule acadienne;

La conseillère Cathy Paulin fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2026-02, arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Michel Haché que l'arrêté 2026-02, arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

Adopté à l'unanimité

Résolution no 2026-01-007

8.5.2. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première lecture du titre a déjà été faite;

Le conseiller Danny Comeau fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-008

8.6. Arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes Terres;

8.6.1. Première lecture du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE des gravières sont en opération sur le territoire de la municipalité et qu'il n'existe aucune réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a soulevé l'intention d'instaurer des règles de sécurité et d'opération entourant l'utilisation des gravières;

La conseillère Suzanne Thériault fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2026-03, arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes Terres.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que l'arrêté 2026-03, arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-009

8.6.2. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première lecture du titre a déjà été faite;

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-010

8.7. Arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres

8.7.1. Première lecture du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE les bruits peuvent être une nuisance à la tranquillité des personnes citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a souligné son intention d'instaurer une réglementation à l'égard des nuisances sonores afin de se donner les moyens de préserver cette tranquillité;

La conseillère Cathy Paulin fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2026-04, arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes Terres.

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que l'arrêté 2026-04, arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-011

8.7.2. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première lecture du titre a déjà été faite;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Michel Haché que l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-012

8.8. Autorisation pour un trajet pour les VTT pour le Club VTT Nord-Est de St-Isidore à Hacheyville

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT Nord-Est a soumis une demande afin d'utiliser une portion de la route 135 entre Saint-Isidore et Hacheyville ainsi que le chemin Nicolas pour rejoindre le trajet hors route vers Duguayville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la saison 2025-2026 et que le conseil municipal souhaite que le Club VTT Nord-Est identifie une solution alternative pour les saisons subséquentes;

Il est proposé par le conseiller Michel Haché et appuyé par le conseiller Danny Comeau que le conseil municipal appuie la demande du Club VTT Nord Est pour la saison 2025-2026 seulement, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises du Ministère des Transports et de l'Infrastructure, à l'installation adéquate de la signalisation VTT et au respect des règlements routiers et du secteur résidentiel, et qu'il soit entendu que le Club devra proposer un trajet alternatif pour la saison 2026-2027.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-013

Le conseiller Michel Haché s'absente de la salle de réunion à 20 h 09 en raison de son conflit d'intérêt.

8.9. Demande de financement de l'Association de logements et d'alimentation de St-Isidore

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé que le point soit reporté en attendant d'obtenir davantage d'avancement et d'information sur le projet.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-014

Le conseiller Michel Haché revient dans la salle de réunion à 20 h 18.

Le maire Denis Landry s'absente de la salle de réunion à 20 h 18.

La conseillère Cathy Paulin, ayant déposé une ébauche de pancarte, déclare un conflit d'intérêt pour la discussion entourant la signalisation municipale et sort de la salle de réunion à 20 h 21.

Le maire Denis Landry revient dans la salle de réunion à 20 h 23.

8.10. Sélection d'une firme de graphisme pour la signalisation municipale.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres a lancé un appel d'offres pour les services d'une firme de graphisme pour la signalisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et analysées;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau que le conseil municipal accepte la soumission de la firme Panda Studio Créatif pour les services de graphisme relatifs à la signalisation municipale.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-015

La conseillère Cathy Paulin revient dans la salle à 20 h 34.

8.11. Déblaiement hivernal de la route 160 à St-Sauveur

CONSIDÉRANT QUE la route 160 à St-Sauveur relève de la responsabilité du ministère des Transports et de l'Infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien hivernal de cette route est jugé très problématique durant la saison hivernale actuelle, notamment en raison d'un déblaiement insuffisant et inadéquat;

CONSIDÉRANT QUE cette situation soulève des enjeux importants de sécurité pour les usagers de la route;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que le conseil municipal mandate la direction municipale afin de transmettre une lettre officielle au député des Hautes-Terres–Nepisiguit, Monsieur Luc Robichaud, ainsi qu'au ministère des Transports et de l'Infrastructure, afin de leur faire part des préoccupations du conseil relativement à l'entretien hivernal de la route 160 à St-Sauveur, de demander des correctifs rapides et appropriés et de solliciter la tenue d'une rencontre entre les parties concernées afin de discuter d'un plan d'intervention réaliste et adapté à la situation.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-016

8.12. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)x) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant de l'information relative au travail et à l'emploi, y compris la négociation de conventions collectives et salariales, et les processus d'embauche

Il est proposé par le conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que le conseil municipal se réunisse à huis clos conformément à l'article 6)a)x) de l'arrêté municipal du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-017

Les membres du conseil sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 20 h 43.

Discussion à huis clos

Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 6)a)x) de l'arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseiller Albert Lagacé que le huis clos cesse.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-018

Le huis clos cesse à 21 h 02.

8.13. Nomination d'une direction générale désignée

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur la gouvernance locale et de l'arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale, le conseil municipal est responsable de la nomination de la direction générale et greffier;

ATTENDU QUE le comité de sélection pour l'embauche d'une nouvelle direction générale et greffier soumet le nom d'un candidat à la suite d'un processus de sélection rigoureux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice générale et greffière actuellement en poste demeure en vigueur jusqu'au vendredi 27 février 2026;

ATTENDU QUE le conseil souhaite assurer une transition ordonnée et efficace à la direction générale;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin que le conseil municipal nomme par la présente monsieur Éric Doiron au poste de directeur général et greffier désigné de la municipalité, et que cette

nomination prenne effet le samedi 28 février 2026, soit à la fin du mandat de la direction générale et greffière actuellement en poste.

Et il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin que l'adoption de cette résolution abroge toute autre nomination de personne nommée antérieurement au poste de direction générale et greffier, et ce à partir du 28 février 2026.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE monsieur Éric Doiron soit autorisé à signer les documents officiels et les chèques de la municipalité dès la mise en vigueur au 28 février 2026.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-01-019

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

- Monsieur le maire annonce qu'il ne se représentera pas à la prochaine élection à la fin de son mandat. Il profite de l'occasion pour faire un bref retour sur son parcours, soulignant son engagement de longue date dans des domaines liés à l'aide et au soutien aux autres.
- La conseillère Cathy Paulin souligne la performance de l'équipe masculine de basketball de l'école Terre-des-Jeunes de Paquetville, qui a remporté la médaille d'argent. Elle ajoute qu'une rencontre a eu lieu concernant l'accueil des Jeux de l'Acadie et mentionne qu'il ne manque que peu d'éléments pour que la Municipalité des Hautes-Terres puisse déposer sa candidature.
- Le conseiller Danny Comeau remercie ses collègues du conseil pour leur appui relativement au point à l'ordre du jour concernant le déblaiement de la route 160.
- Le conseiller Albert Lagacé remercie le comité de loisirs NVR Inc. pour son engagement dans l'aménagement d'un parc intergénérationnel à l'arrière de la caserne de pompiers de Notre-Dame-des-Érables. Il souligne qu'une levée de fonds réalisée en collaboration avec la municipalité a permis d'amasser 55 000 \$. Il rappelle également que, lors des premières rencontres de quartier, deux priorités avaient été identifiées pour le quartier 3, soit l'aménagement d'un parc et la réfection du chemin Val-Doucet, ajoutant que le chemin a été réparé l'an dernier et que le projet de parc est prévu pour 2026. Plus tard, il mentionne que la fusion municipale s'est avérée bénéfique pour son quartier, notamment avec la baisse de taxes prévue et remercie le conseil pour l'adoption de la résolution en ce sens. Il souligne également que le projet de "piste de spinnage" semble avoir été abandonné à la suite de la mobilisation citoyenne et du dépôt d'une pétition.
- Le conseiller Michel Haché mentionne qu'il est encourageant de voir les comités citoyens s'organiser et réaliser de beaux projets avec l'appui de la municipalité, citant notamment le comité NVR pour le parc intergénérationnel ainsi que le comité de St-Isidore pour le projet du parc Aire Verte à Tilley-Road, actuellement en discussion.

- La directrice générale mentionne avoir reçu un message de la directrice adjointe de l'école La Relève de St-Isidore, remerciant les bénévoles des Fées de Noël pour l'organisation du marché de Noël tenu au Centre équestre Richard-Losier, activité qui a permis d'amasser un montant appréciable au profit de l'école.
- Monsieur le maire souligne l'importance de l'implication bénévole au sein des comités pour le développement et la vitalité de la municipalité.
- Le conseiller Étienne Cormier remercie également le conseil, mentionnant que le quartier 2 a aussi bénéficié des travaux réalisés sur le chemin Val-Doucet, une portion de celui-ci se trouvant dans chacun des quartiers 2 et 3.

10. Présentations et interventions du public

Les interventions du public ont porté sur plusieurs sujets d'intérêt municipal, notamment des remerciements adressés au conseil pour le travail accompli, des questions relatives à la facturation de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne, ainsi que des questionnements concernant l'arrêté sur l'utilisation des carrières. Un citoyen a également souligné que les anciens DSL avaient réalisé plusieurs projets positifs avant la fusion municipale.

Des questions ont été soulevées concernant l'acquisition des camions de pompiers, notamment quant à leur état (neuf ou usagé) et à leur répartition sur le territoire de la municipalité. Des félicitations ont été adressées au maire pour son travail et son implication au fil des années, ainsi que des remerciements pour ses années de service.

Une discussion a également eu lieu concernant un lieu jugé inesthétique ou dangereux situé sur le boulevard des Fondateurs à St-Isidore. Un citoyen a remercié le conseiller Danny Comeau pour la résolution concernant le déblaiement de la route 160 à St-Sauveur. Enfin, un problème de ponton à Bois-Gagnon a été porté à l'attention du conseil.

11. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 21 h 39.


Denis Landry
Maire


Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière





ORDRE DU JOUR

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 27 janvier 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

1. Appel à l'ordre;
2. Constatation du quorum;
3. Déclaration de conflit d'intérêts;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 décembre 2025;
6. Affaires découlant du procès-verbal;
7. Correspondance;
8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux :
 - 8.1. Rapport du comité plénier du 20 janvier 2026;
 - 8.2. Rapport annuel 2024;
 - 8.3. Nomination du maire suppléant pour la période de janvier à mai 2026;
 - 8.4. Modification de l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.4.1. Première lecture du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.4.2. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres;

... 2

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

- 8.5.** Arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.5.1.** Première lecture du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.5.2.** Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres;
- 8.6.** Arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.6.1.** Première lecture du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.6.2.** Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres;
- 8.7.** Arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.7.1.** Première lecture du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.7.2.** Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres;
- 8.8.** Autorisation pour un trajet pour les VTT pour le Club VTT Nord-Est de St-Isidore à Hacheyville;
- 8.9.** Demande de financement de l'Association de logements et d'alimentation de St-Isidore;
- 8.10.** Sélection d'une firme de graphisme pour la signalisation municipale;
- 8.11.** Déblaiement hivernal de la route 160 à St-Sauveur;
- 9.** Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil;
- 10.** Présentations et interventions du public;
- 11.** Ajournement.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 novembre 2025 :

- **Autorisation de nettoyage – Lieu inesthétique ou dangereux – PID 20224176**
L’item a été reporté à une réunion ultérieure pour laisser le temps au nouveau propriétaire d’entamer les démarches de démolition de la maison, celui-ci ayant signé une entente confirmant son intention de démolir avant le 31 janvier 2026. Selon les dernières communications avec le propriétaire, celui-ci n’a pas l’intention de respecter son entente. Si c’est le cas, les démarches pour entreprendre la démolition seront enclenchées dès le 1^{er} février et le dossier sera rapporté au conseil au moment approprié.

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 décembre 2025 :

- **Budget de fonctionnement 2026 et Fonds de renouvellement des immobilisations (FRI) 2026-2029**
Les budgets de fonctionnement pour 2026 ont été approuvés par la province, ainsi que le plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029. Une confirmation a été reçue qu’un premier versement des fonds 2026 seront bientôt déposés au compte bancaire.
- **Achat des camions et équipements pour le service d’incendie**
Toutes les démarches ont été terminées pour la demande d’emprunt, qui sera entendue à la Commission des emprunts le 9 février prochain. Les appels d’offres sortiront sous peu, pour une prise de décision par le conseil à la prochaine réunion ordinaire.

Suivis ultérieurs ou demandes de renseignements :

- **École de Saint-Sauveur**
La Municipalité explore d’autres options pour trouver des intéressés à faire l’acquisition du bâtiment, notamment avec Opportunités NB et la CSRPA – de nouveaux promoteurs se sont montrés intéressés par le bâtiment et deux visites ont eu lieu depuis début janvier. Les offres officielles sont attendues.
- **Projets de logements des promoteurs privés et à but non-lucratifs**
Plusieurs dossiers de logements sont en attente du financement de la SCHL et de l’approbation d’Habitation NB, ce qui explique les retards. La date de transfert de l’ancien édifice municipal de Paquetville aux promoteurs est prévue le 30 janvier.



Liste de la correspondance reçue et envoyée de janvier 2026

Correspondances reçues

Date reçue	Destinataires	Expéditeurs	Description
2025-11-24	Municipalité des Hautes-Terres	AAMNB	Avis de la Commission de la Gouvernance Local
2025-12-05	Municipalité des Hautes-Terres	Kelly Cain Sous-ministre Ministère des transports et de l'infrastructure	Permis d'accès et chemins privés / chemins publics non-entretenus
2025-12-08	Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres	Isabelle Noël	Objection à l'arrêté no. 2025-04 modifiant l'arrêté de zonage de Paquetville
2025-12-10	Denis Landry Maire	Maryse Durand	Intérêt pour l'acquisition de l'école La découverte de St-Sauveur
2025-12-11	Denis Landry Maire	Donna Noade Reardon Maire de la ville de St-John	Keeping heavy industrial property tax revenues in the communities where they are generated
2025-12-11	Denis Landry – Maire Vanessa Haché Breau – Directrice générale	Marie-Josée Lebreton Présidente Festival Paquetstock	Remerciement pour le Paquetstock

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

2025-12-15	Municipalité des Hautes-Terres	CSRPA	Cotisation 2026 pour les services de la CSRPA
2025-12-16	Municipalité des Hautes-Terres	Juliette McGraw Trésorière Le Club de l'Âge d'Or Les Trois Anneaux Inc.	Remerciement pour un don
2025-12-17	Municipalité des Hautes-Terres	AFMNB	Appel à candidature pour le projet d'accompagnement des municipalités en aménagement culturel du territoire
2025-12-17	Municipalité des Hautes-Terres	CSRPA	Rapport trimestriel GRC
2025-12-18	Denis Landry Maire	Conservation Council of New-Brunswick	Winter lunch & learns
2025-12-18	Denis Landry Maire	Pascal Reboul Directeur general AFMNB	Appel à projet coopération décentralisée avec la France
2026-01-05	Conseil municipal	Denis Paulin Directeur de la sécurité publique	Rapport d'activités du service d'incendie de la Municipalité des Hautes-Terres
2026-01-13	Municipalité des Hautes-Terres	Conrad Lanteigne Conseil de gestion de la paroisse de St-Sauveur	Remerciement de dons
2026-01-14	Denis Landry Maire	L'hon. Aaron Kennedy	Fond pour le renouvellement des immobilisations
2026-01-14	Conseil municipal	Rose-Marie Albert	Plainte pour chien agressif
2026-01-15	Conseil municipal	Daniel Cormier	Relais VTT

2026-01-16	Denis Landry Maire	L'hon. Chuck Chiasson	Réponse à la demande de nivellement des chemins non-désignés
2026-01-18	Conseil municipal	Daniel Cormier	Vidéo de caméra surveillance
2026-01-20	Vanessa Haché Breau Directrice générale	Denise St-Cœur Président Club VTT la Rivière	Réponse à la lettre d'avis pour le Club VTT la Rivière – rue des Érables
2026-01-20	Vanessa Haché Breau Directrice générale	Line Pallot Bruno Pallot René Doucet Érablière du Village	Réponse à la lettre concernant la circulation de VTT sur la rue des Érables

Correspondances envoyées

Date envoyée	Destinataires	Expéditeurs	Description
2026-01-08	7 organismes de la Municipalité des Hautes-Terres	Municipalité des Hautes-Terres	Évaluation des partenariats
2026-01-20	Club VTT la Rivière de Paquetville	Municipalité des Hautes-Terres	Circulation des VTT sur la rue des Érables
2026-01-20	Érablière du Village	Municipalité des Hautes-Terres	Rappel des obligations prévue à l’entente

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER DU 20 JANVIER 2026

Voici le rapport de la réunion du comité plénier qui s'est déroulée le mardi 20 janvier 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située dans l'édifice Nancy Lainey-Thériault.

Liste des présences et des absences

Présents	Absents
Denis Landry, maire	Michel Haché, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale	<i>Poste vacant, conseiller quartier 6</i>
Cathy Paulin, conseillère quartier 1	
Etienne Cormier, conseiller quartier 2	
Albert Lagacé, conseiller quartier 3	
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4	
Danny Comeau, conseiller quartier 5	
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière	
Amyka Richard, greffière adjointe par intérim	

Résumé de la réunion

Item 1 – Ouverture de la réunion

La réunion débute à 19 h.
Monsieur le maire souhaite une bonne année 2026 et santé à tous.

Item 2 – Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun conflit.

Item 3 – Lecture de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Item 4 – Modification de l'arrêté sur le code de déontologie

La directrice générale informe les membres du conseil que les élections municipales sont prévues en mai. Elle explique que, si des modifications à un arrêté existant ou l'adoption d'un nouvel arrêté doivent être envisagées, le processus d'adoption complet, incluant les trois lectures ainsi que la

lecture intégrale, devra être complété au plus tard lors de la dernière réunion permettant de le faire, soit en avril.

Pour la modification à l'arrêté du code de déontologie, elle explique que la démarche découle de la réception d'un avis de la Commission sur la gouvernance locale, lequel porte notamment sur les réunions à huis clos, le code de déontologie et les situations de conflits d'intérêts.

La discussion qui s'ensuit porte notamment sur le moment auquel la Commission a soulevé ces éléments, sur la clarification de certains termes utilisés dans l'arrêté ainsi que sur son champ d'application. Il est précisé que l'arrêté sur le code de déontologie s'applique uniquement aux élus.

Item 5 – Arrêté sur la taxe sur l'hébergement

La directrice générale informe les membres du conseil que la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne avait tenté, il y a plusieurs années, de faire adopter un arrêté similaire concernant la taxe sur l'hébergement, mais que les démarches n'avaient alors pas été menées à terme.

Elle indique que la Commission souhaite maintenant mettre cette mesure en place pour la saison touristique 2026. Elle précise que la Municipalité des Hautes-Terres ne serait pas une grande contributrice à cette taxe, considérant le nombre limité d'établissements d'hébergement sur son territoire. Toutefois, par solidarité envers les municipalités voisines et dans l'éventualité où un projet d'hébergement, tel qu'un hôtel, verrait le jour à l'avenir, la municipalité serait ainsi prête à y participer. Elle mentionne également que plusieurs grandes villes du Nouveau-Brunswick appliquent déjà une taxe similaire.

Les échanges qui suivent portent sur les retombées positives de cette mesure pour le développement touristique. Une question est soulevée concernant l'inclusion des locations de type Airbnb dans la taxe. Il est précisé que les lois en vigueur ne permettent pas d'inclure ces hébergements de façon obligatoire pour le moment, mais que les propriétaires peuvent y adhérer volontairement afin de bénéficier des retombées associées. Enfin, il est précisé que l'application de cette taxe relèverait de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne.

Item 6 – Arrêté sur l'utilisation des carrières

La directrice générale présente le titre de l'arrêté, soit « Arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres ». Elle explique que l'objectif de cet arrêté n'est pas d'interdire les carrières, mais de les encadrer, de les réglementer et de s'assurer que celles-ci détiennent un permis valide. Cette démarche permettra notamment à la municipalité de procéder à des inspections.

Elle précise que le seul arrêté de nature similaire dans la région est celui de la Ville de Caraquet, dont la municipalité s'est inspirée pour élaborer son propre règlement. Elle souligne également que, lorsque l'arrêté sera en vigueur, il s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Municipalité des Hautes-Terres. L'application de l'arrêté relèvera de l'agent des arrêtés de la municipalité avec la collaboration de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne.

La discussion qui s'ensuit porte notamment sur la possibilité de consulter le modèle en vigueur à la Ville de Bathurst, où un système de permis annuels est en place. Des questions sont également

soulevées concernant la profondeur de six pouces mentionnés à l'article 1 c), ainsi que sur l'application de l'arrêté aux carrières déjà existantes. Il est précisé que ces dernières devront se conformer au règlement, déposer une demande de permis et se soumettre à une inspection.

D'autres échanges portent sur la clarification de certains termes utilisés dans l'arrêté, notamment le terme « boute-feux ». Une remarque est également formulée concernant les heures d'opération permises, soit du lundi au vendredi de 7 h à 20 h, et la possibilité de travailler le samedi. Il est indiqué que cette situation pourrait être évaluée au cas par cas dans le cadre du permis.

Item 7 – Arrêté sur les nuisances sonores

La directrice générale souligne que cet arrêté fait l'objet de discussions depuis un certain temps. Afin d'en assurer l'élaboration, la municipalité s'est inspirée de l'arrêté en vigueur à la Ville de Tracadie, lequel est appliqué depuis plusieurs années.

Elle explique que les nuisances sonores seraient interdites. Toutefois, dans certains contextes particuliers, comme le festival Paquetstock, un permis pourrait être délivré dans le cadre d'un événement autorisé.

Elle précise également que cet arrêté ne vise pas à intervenir pour des situations occasionnelles, par exemple lorsqu'une personne fait crisser les pneus de son véhicule de façon isolée. Toutefois, dans le cas de comportements répétitifs faisant l'objet de plaintes, la municipalité pourrait alors intervenir selon le cadre déterminé par l'arrêté. Le processus prévoirait d'abord un avertissement et, si la situation persiste, l'émission de constats d'infraction conformément à l'arrêté.

Les échanges qui suivent portent notamment sur la possibilité de retirer un permis délivré, ainsi que sur la définition et l'encadrement des situations de « spinnage ». Des questions sont soulevées quant à l'application et au respect de l'arrêté. Il est mentionné que la province a également un rôle à jouer dans ce type de problématique et qu'une présence accrue de la GRC sur les routes demeure souhaitable.

Un conseiller mentionne qu'en l'absence de réglementation, la municipalité ne peut intervenir, alors qu'un cadre réglementaire permet au moins de tenter d'agir. Un autre conseiller souligne les limites des ressources disponibles, tandis qu'il est précisé que l'adoption de cet arrêté permettrait la création de requêtes qui seraient transmises à la ressource compétente, soit le directeur de la sécurité publique, afin d'en assurer le suivi et l'application du règlement en vigueur.

Item 8 – Politique pour le marquage des rues municipales

La directrice générale informe les membres du conseil qu'un rapport détaillé a été préparé concernant la politique de marquage des rues municipales. Elle mentionne toutefois souhaiter reporter la présentation de ce rapport à une prochaine séance, en l'absence du conseiller Michel Haché, qui avait initialement formulé la demande. Elle précise néanmoins que le rapport inclut les coûts estimés pour l'application de cette politique.

La discussion qui s'ensuit porte sur le champ d'application de la politique. Il est précisé que celle-ci s'appliquerait uniquement aux rues municipales, la municipalité n'ayant pas l'autorité de déterminer le marquage des routes provinciales. Pour ces dernières, les démarches doivent être effectuées auprès du député.

Item 9 – Préparation pour la réunion ordinaire du 27 janvier 2026

La directrice générale demande aux membres du conseil s'ils souhaitent présenter les quatre projets d'arrêté lors d'une même réunion ou les répartir sur plusieurs séances. Les membres du conseil s'entendent pour les présenter simultanément.

Elle présente ensuite un aperçu de l'ordre du jour de la réunion ordinaire prévue le 27 janvier 2026. Certains points à l'ordre du jour ont créé davantage de discussions, notamment la demande de terrain formulée par l'Association de logement et d'alimentation de St-Isidore, ainsi que la nomination d'un maire adjoint pour le reste du mandat.

Des échanges ont également lieu concernant la demande du Club VTT pour un droit de passage sur la route 135, entre St-Isidore et Hacheyville. Une remarque est soulevée à l'effet que, dans le cadre de l'acquisition d'un terrain pour l'Association de logement, il pourrait être pertinent d'évaluer la possibilité de faciliter la création d'un passage hors route pour le Club VTT.

La discussion se poursuit sur l'appel d'offres pour les affiches de bienvenue de la municipalité. Il est souligné l'importance de tenir compte des attentes de la population. Des questionnements sont également soulevés quant au retrait complet des affiches existantes. Il est toutefois mentionné qu'au stade actuel du processus, un retour en arrière n'est plus possible. Il est également indiqué que la conseillère Cathy Paulin a travaillé sur un concept visant à conserver une partie de la charpente des affiches actuelles, élément qui devra être évalué lors du choix du soumissionnaire.

Des élus demandent que des mises à jour concernant l'ancien édifice municipal situé au 1094, ainsi que l'école de St-Sauveur soient effectuées à la prochaine réunion. Le maire informe le conseil que deux visites ont déjà eu lieu à l'école. Il est également demandé d'ajouter une mise à jour concernant le projet de logements à St-Isidore.

Enfin, un point est soulevé concernant le déblaiement des routes par le gouvernement provincial, particulièrement la route 160, qui a été jugée problématique lors des récentes tempêtes de neige. Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour une demande visant l'envoi d'une lettre au député et au ministère des Transports et de l'Infrastructure afin de faire part de ces préoccupations.

Item 10 – Clôture de la réunion

La réunion se termine à 20 h 15.